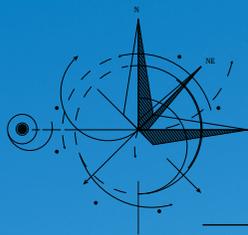


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017





CCEL - RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

AU COEUR DE L'ACTION !

03 | ÉDITO

04 | ORGANISER, RATIONALISER l'action publique

06 | Un territoire, des compétences

08 | Des services mutualisés

10 | DOSSIER

DANS LES COULISSES DE LA CCEL

l'Hôtel communautaire et Brila Estonteco

14 | Des finances saines pour une action efficace

16 | FACILITER, ACCOMPAGNER le développement économique

18 | Créer de la mobilité

20 | DOSSIER

ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES

Création, aménagement et gestion

24 | HARMONISER, ÉQUILIBRER le cadre de vie

26 | Préserver l'environnement

28 | Garantir le développement harmonieux de l'habitat

30 | DOSSIER

INSCRIRE LA CCEL DANS LES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Le déclassement de l'A6/A7, quels enjeux pour la CCEL ?

32 | Repenser et améliorer les voies de circulation

34 | Annexes comptable



Raport d'activité de la CCEL édité à 17 000 exemplaires. Gratuit. - Directeur de la publication : Paul VIDAL, Président de la CCEL - Rédaction : Services de la CCEL. Crédits photos : Services de la CCEL, Persistêmo (photos de brila estonteco), Thinkstock - Création graphique et mise en page : Pagina Communication - Impression : Imprimerie La Corbasienne - Imprimé sur un papier PEFC issu d'usines ISO 14001 respectant les règles de la gestion durable des forêts.



Paul VIDAL
Président de la CCEL

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2017, le législateur a profondément modifié le périmètre institutionnel français notamment concernant les intercommunalités. Si le gouvernement parle de montée en puissance de leur rôle dans le paysage français, on peut légitimement s'interroger sur le dessein poursuivi. Si le regroupement de structures de petites tailles pour se rapprocher du vécu de l'habitant est une bonne chose, cela doit nécessairement s'inscrire dans une démarche concertée et souhaitée ! Aux côtés des communes, l'intercommunalité doit devenir un acteur incontournable pour toutes les politiques publiques dont l'enjeu dépasse le cadre communal.

Notre communauté de communes, a vu ses statuts s'étoffer, la compétence « Déchets ménagers » est devenue une compétence obligatoire, tout comme la promotion du tourisme ou l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. S'agissant de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal », un séminaire en juillet a permis d'engager les réflexions

stratégiques entre nos 8 communes, et nous avons souhaité nous laisser le temps pour les mener à bien et décliner cette compétence dans notre projet de territoire.

Une fois n'est pas coutume, la baisse des dotations de l'Etat a encore grevé le budget communautaire en 2017, nous conduisant à rationaliser nos dépenses et reprendre notre prospective financière pour compenser la perte de quelques 6 millions d'euros !

Le dossier de l'hôtel communautaire ouvert en 2012, s'est concrétisé en 2017 par l'acquisition de locaux dans le parc d'affaires « Air Parc » situé sur l'aéroport Saint Exupéry, véritable locomotive économique de notre territoire.

L'année 2017 a été très riche, aussi je vous invite à découvrir notre activité ...

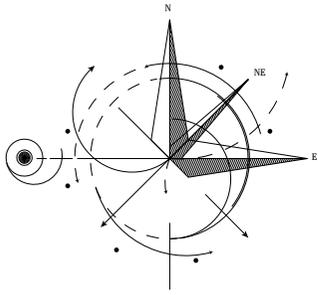
Paul VIDAL
Président de la CCEL





ORGANISER, RATIONALISER

L'ACTION PUBLIQUE



ORGANISER, RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE

UN TERRITOIRE, DES COMPÉTENCES

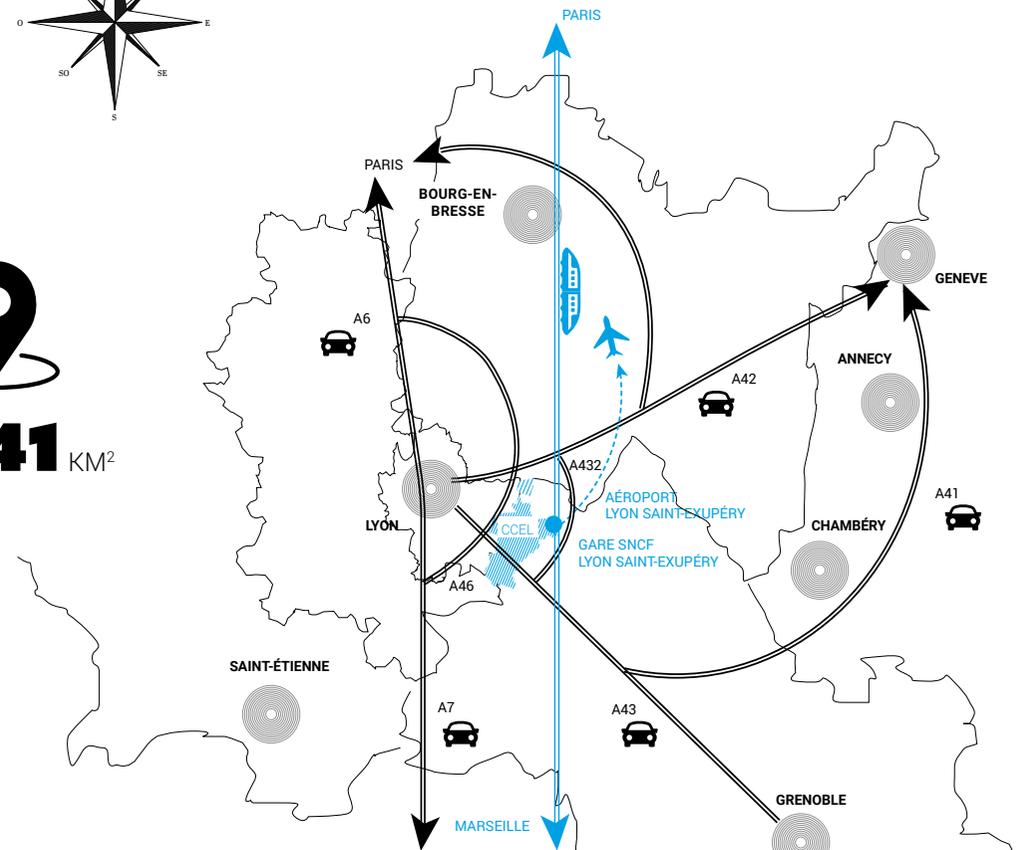
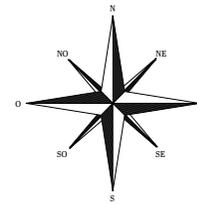
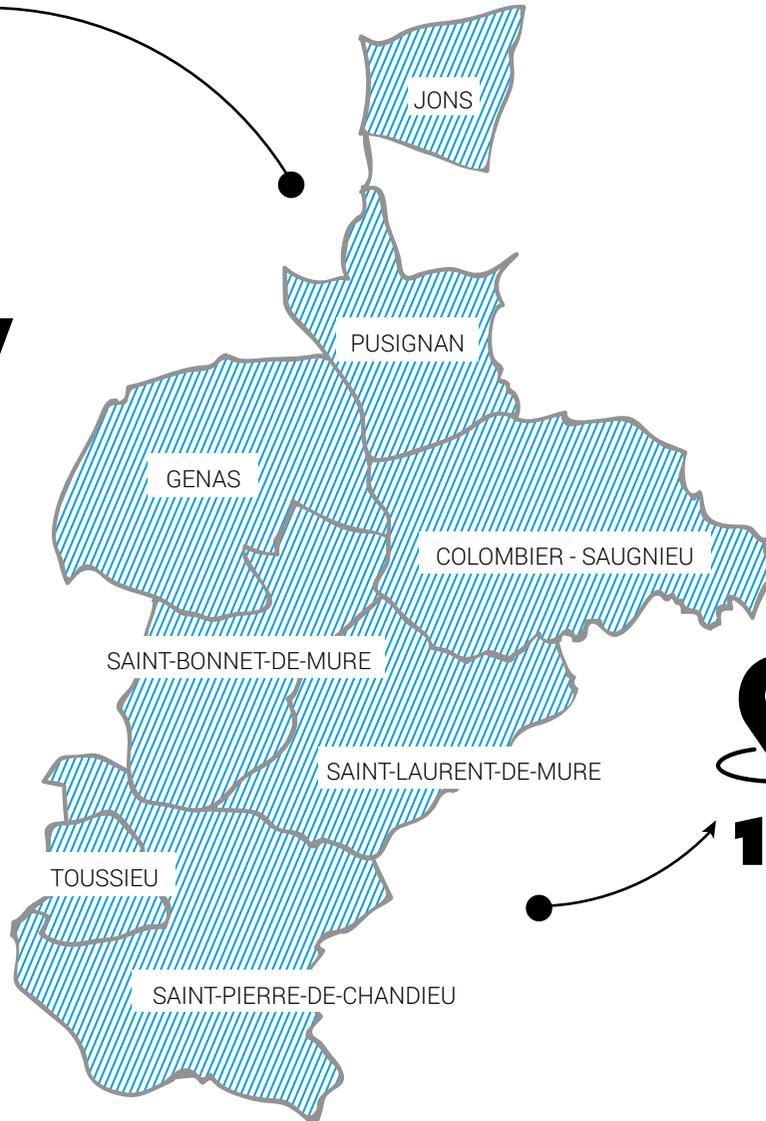
Fort de plus de 40 000 habitants au 1^{er} janvier 2017, notre territoire connaît une croissance tant démographique, qu'économique. Sa situation privilégiée au cœur des dynamiques régionales d'Auvergne Rhône Alpes est un atout majeur.

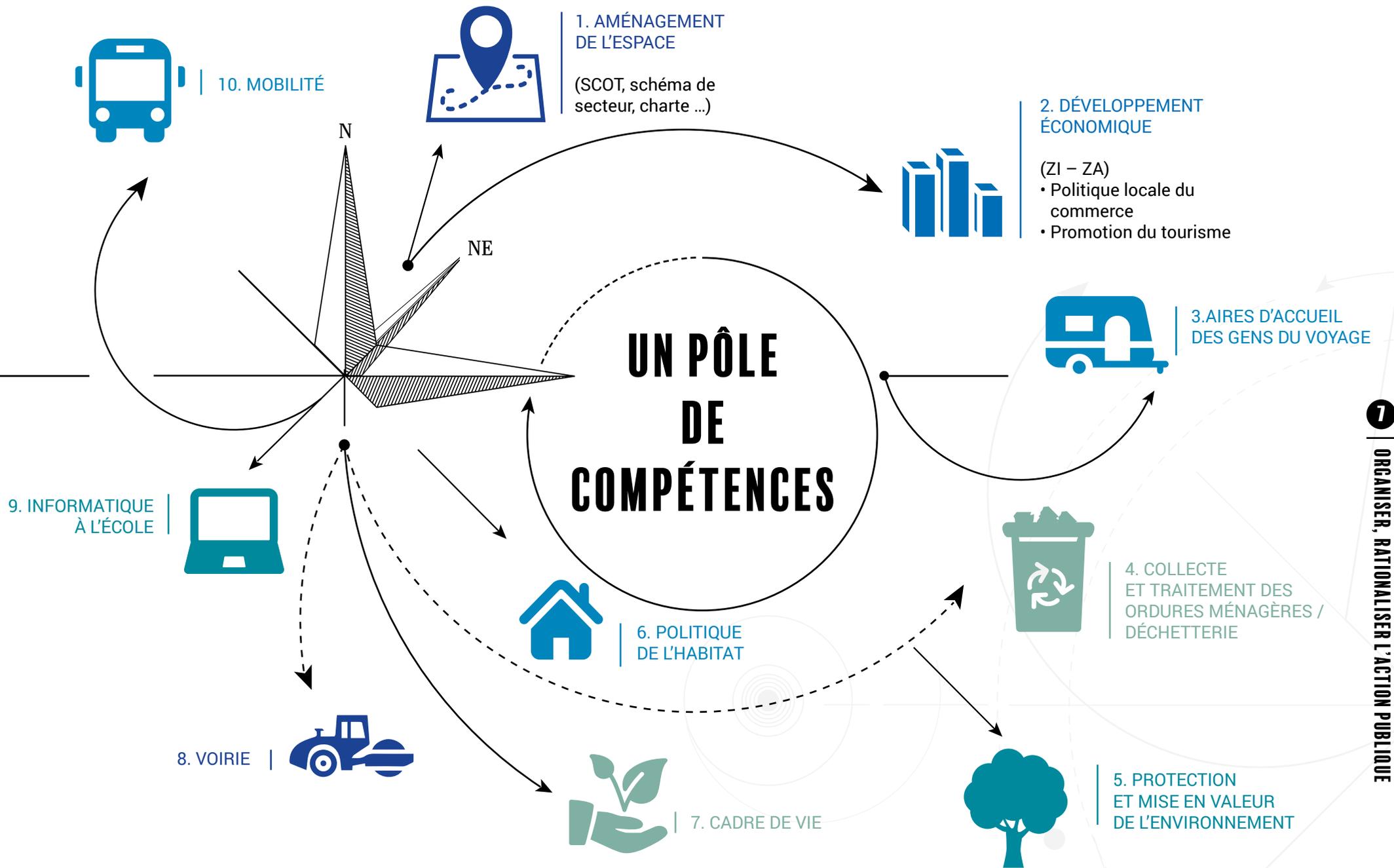


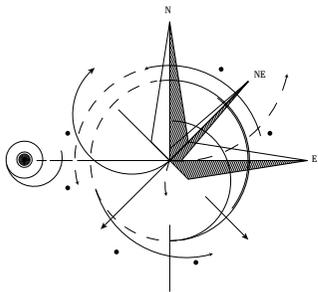
40 387
HABITANTS

6

8 COMMUNES







ORGANISER, RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE

DES SERVICES MUTUALISÉS

Un proverbe africain dit « tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. », cet adage, nous l'avons fait nôtre pour construire l'avenir de nos territoires.

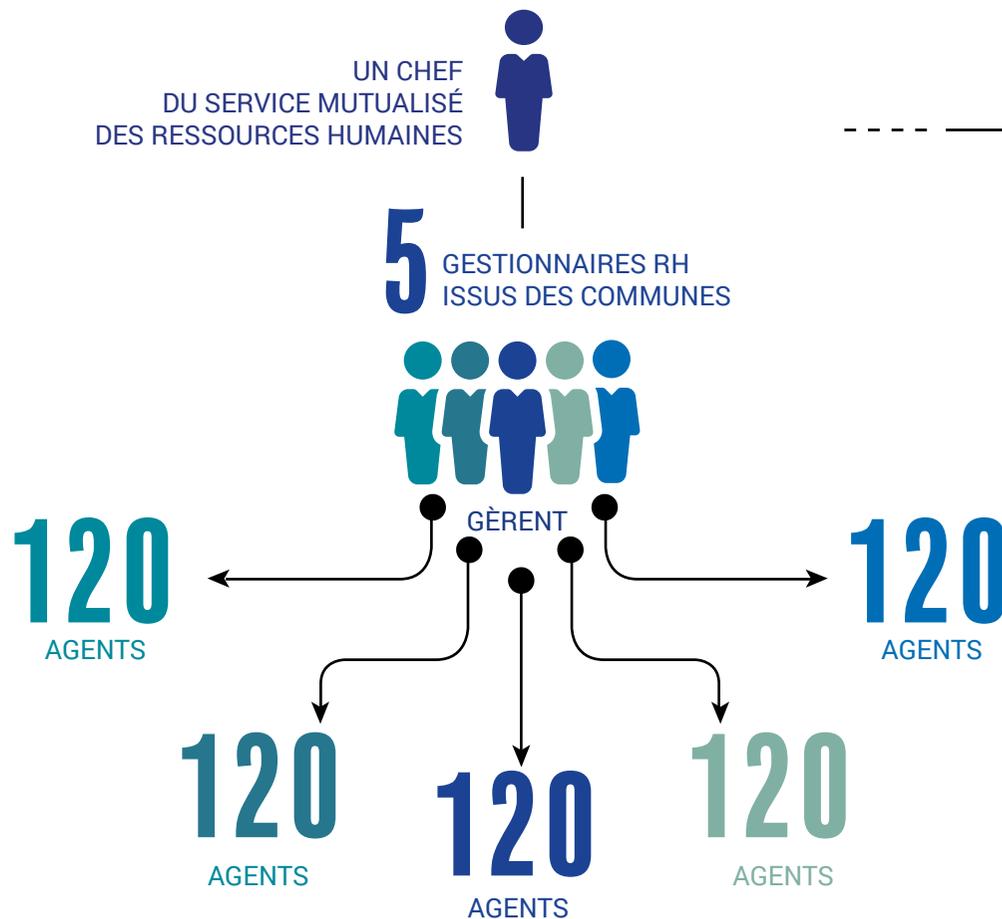
MUTUALISATION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Le schéma de mutualisation adopté en 2016 a pris corps en 2017 par la création du service mutualisé des Ressources Humaines.

8

Bien qu'invisible au grand public, cette mutualisation apportera aux communes un gain en expertise (partage d'expérience) et une harmonisation des procédures.

Afin de mener à bien cette mission, il a été nécessaire de reprendre l'antériorité des communes, tout en adaptant l'outil commun de gestion.



EN 2017

LE SERVICE AUTORISATION
DU DROIT DU SOL

instruit les différentes autorisations
d'urbanisme pour les communes
qui y recourent.

 **295**

DOSSIERS TRAITÉS
PAR LES INSTRUCTEURS

 **312**

HEURES DE PERMANENCE
ASSURÉES

RÉPARTIS SUR

 **156** PLAGES
HORAIRES



MUTUALISATION DE L'INFORMATIQUE
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

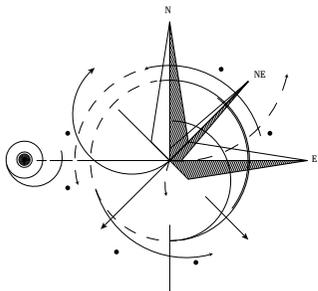
Le schéma de mutualisation prévoyait également la mutualisation de l'informatique et de la commande publique.



Dans le premier cas, il a été décidé d'attendre le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire pour disposer d'une architecture efficiente.



La commande publique étant encadrée par de nombreux textes, la mutualisation entre collectivités demeure un objectif à terme mais, dans l'attente, prend la forme d'actions ponctuelles.



ORGANISER, RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE

DANS LES COULISSES DE LA CCEL

L'Hôtel Communautaire

10



Maquette du projet Air Campus

2012

Construction des locaux pour abriter « Air Campus » (centre de formation pour pilotes de lignes).



1 000 M²

DE BUREAUX RÉPARTIS
SUR 2 NIVEAUX



1 170 M²

CORRESPONDANT À UNE HALLE
D'ACTIVITÉS

Dans le cadre de la concession aéroportuaire, la CCEL bénéficie d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public jusqu'en 2070 donnant la jouissance d'un tènement d'environ 6 700 m² et les droits qui y sont attachés .

1^{ER} OCTOBRE 2017

EMMÉNAGEMENT
DANS LE NOUVEL HÔTEL
COMMUNAUTAIRE
À L'AÉROPORT SAINT EXUPÉRY
40 RUE DE NORVÈGE.

Cet immeuble présente de plus l'avantage de bénéficier de locaux équipés permettant l'accueil dans de bonnes conditions du public, de nouveaux collaborateurs et le regroupement de l'ensemble des services communautaires en un même lieu.

La construction d'un nouvel hôtel communautaire d'une superficie utile de 750 m² avait fait l'objet d'études préalables pour un coût estimé à plus de 3 M€ (hors foncier et aménagements intérieurs).

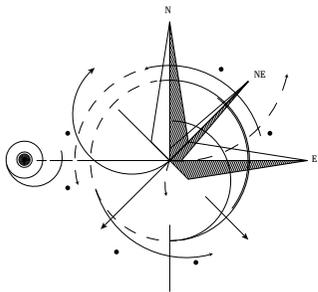


UNE ÉCONOMIE
RÉALISÉE DE

+ DE 2 M€

Outre le temps gagné, l'économie budgétaire et la certitude d'intégrer rapidement des locaux récents, c'est surtout un choix stratégique qui permet à l'intercommunalité de se rapprocher du centre économique névralgique que constitue la plateforme Saint Exupéry.





ORGANISER, RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE

DANS LES COULISSES DE LA CCEL

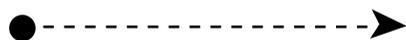
Brila Estonteco («Avenir radieux» en Esperanto)



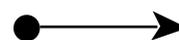
Concevoir, réaliser et financer, un bronze représentant Antoine de Saint-Exupéry.

12

EN 2015



LE 5 MAI 2017



« A CETTE ÉPOQUE,
LE PROJET SEMBLAIT
DÉMENTIEL MAIS PORTÉ PAR
DES PASSIONNÉS AVEC LA
TÊTE SUR LES ÉPAULES ! »

PAUL VIDAL

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais a été sollicitée par un collectif d'artistes, Pascal JACQUET, le sculpteur-plasticien, Benjamin LEBEGUE, le dessinateur et Alain RAVOUNA, le fédérateur, également créateur du festival de la BD, pour devenir le propriétaire institutionnel d'une œuvre d'art destinée à être exposée sur le domaine public.

Favorable, la CCEL s'engage en soutenant les actions de mécénat et participe aux travaux préparatoires avec SNCF Gares & Connexions.

La première pièce de la sculpture est coulée dans les ateliers de Maurice ADOBATI à Mercuriol.

Les coulées se succèdent et le 23 SEPTEMBRE, la sculpture se dresse pour la première fois debout. Saint Exupéry doit alors prendre son envol et se diriger vers sa destination finale, le parvis de la gare TGV.





3,20 M
DE HAUT



+ D'1 T
DE BRONZE



« C'EST UNE ALLÉGORIE DES ÉNERGIES EN ACTION, UN MESSAGE D'ESPOIR ET D'ENCOURAGEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES, SYMBOLE DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE DES CITOYENS, DES ENTREPRISES, DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTRES ACTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE. »

PASCAL JACQUET,
SON CRÉATEUR.

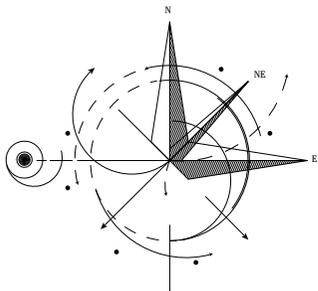
LE 11 OCTOBRE 2017

En présence du neveu et du petit neveu d'Antoine de Saint-Exupéry, mais aussi de nombreux officiels, mécènes et anonymes, la sculpture est enfin dévoilée au grand jour !



De gauche à droite : Alain RAVOUNA, Olivier d'AGAY (petit neveu), Jean d'AGAY (neveu), Pascal JACQUET, Paul VIDAL, Benjamin LEBEGUE, Franck LAFERTÉ (directeur régional SNCF Gares & Connexions)

Après 7 années de travail, les trois compères offrirent leur « bébé » au Monde.



ORGANISER, RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE

DES FINANCES SAINES

Le mouvement initié par l'État de diminution voire de suppression des dotations, cumulé aux prélèvements opérés au profit d'une solidarité inter-territoires marque à nouveau l'exercice délicat du budget intercommunal.

14

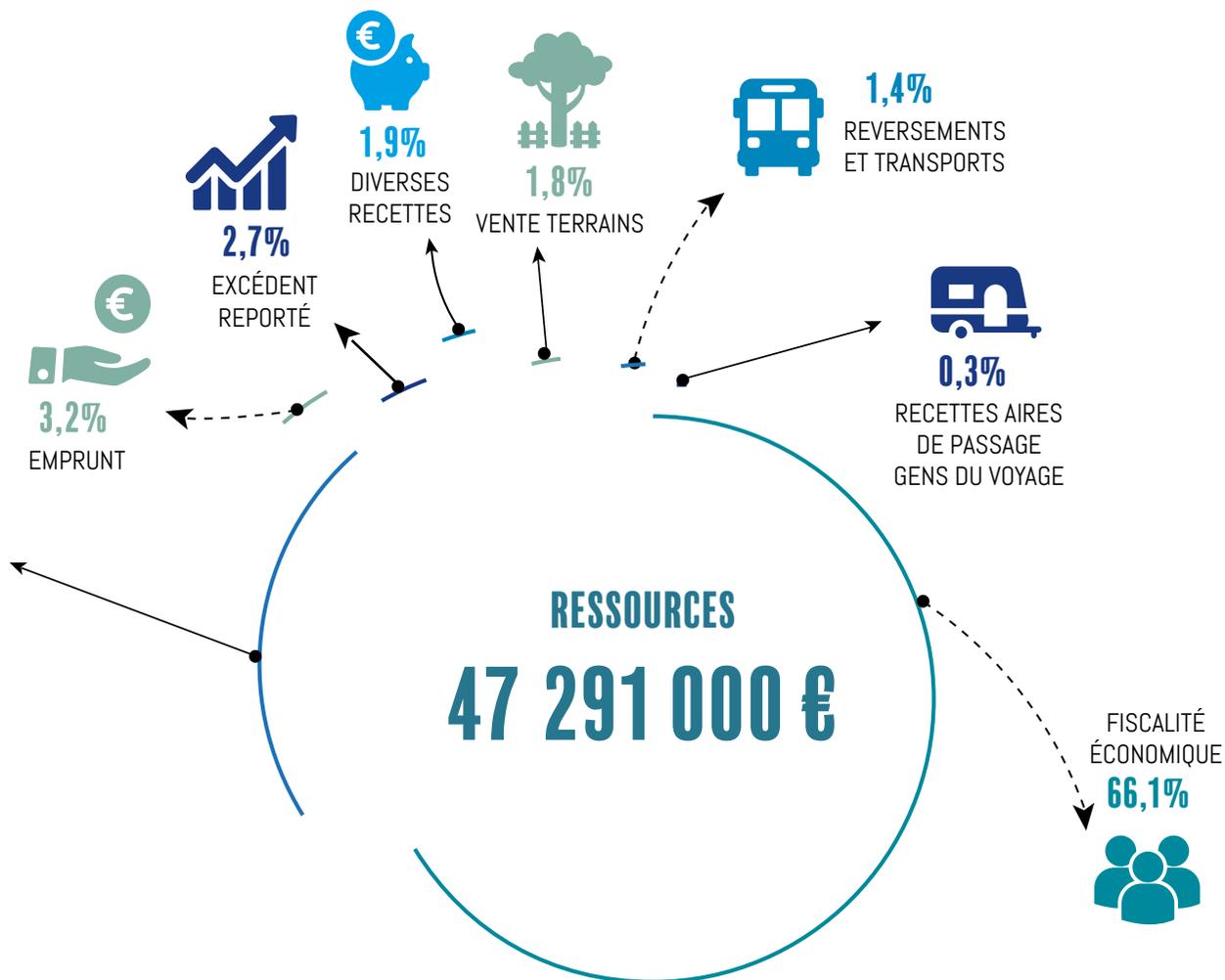


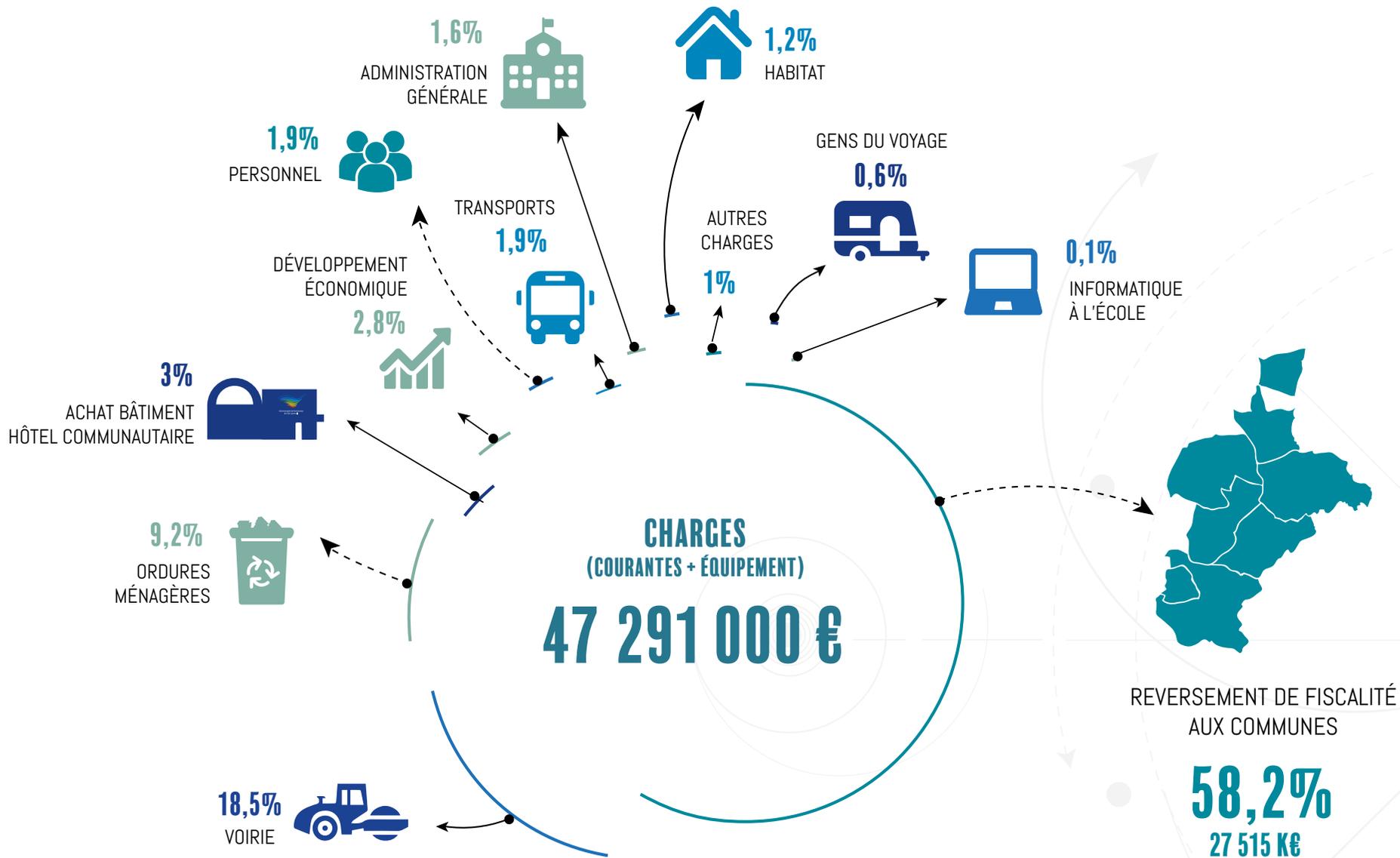
DOTATIONS D'ÉTAT

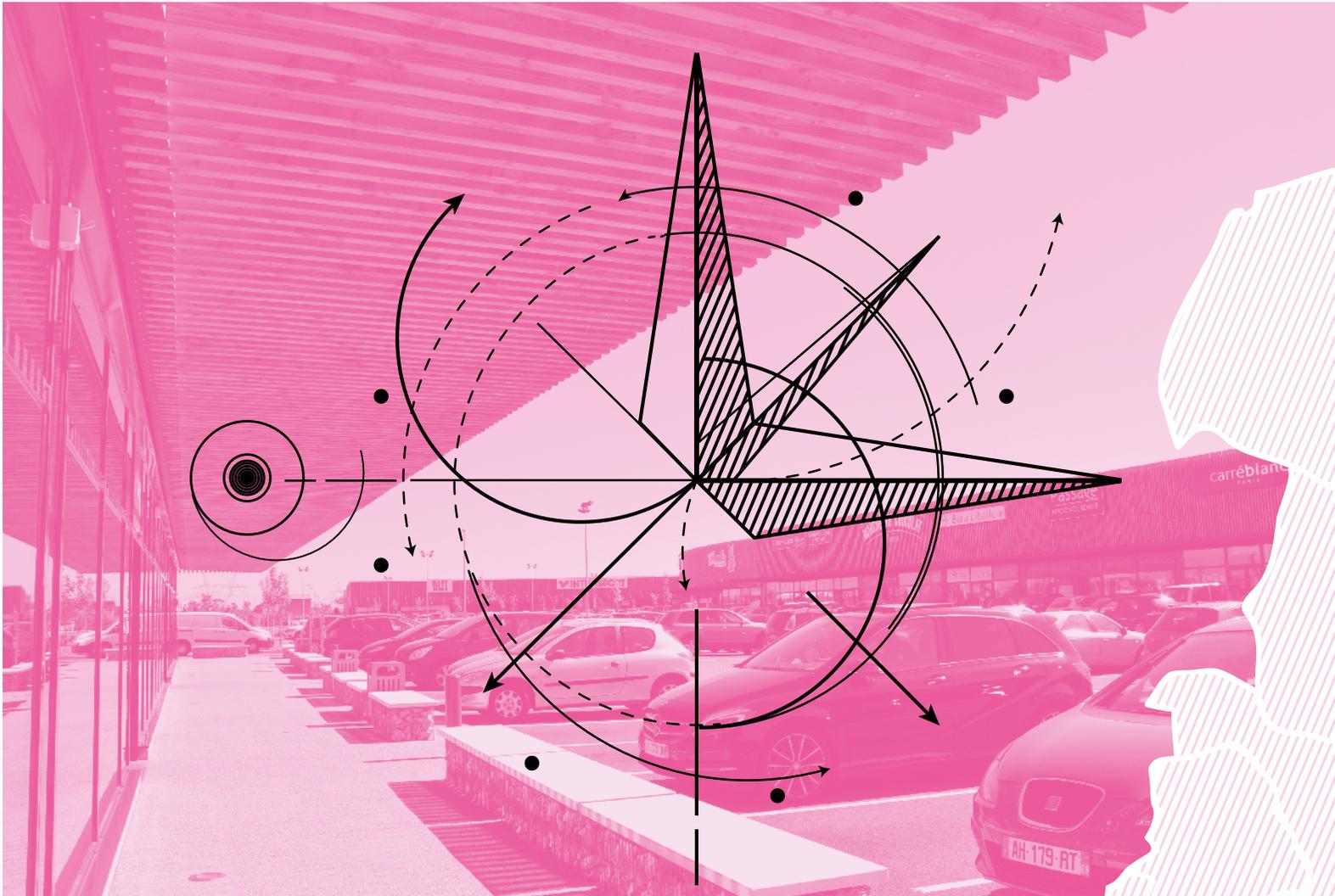
22,6 %
10 674 K€

SOIT **- 5 887 000 €**

CETTE ANNÉE POUR LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET LA SOLIDARITÉ



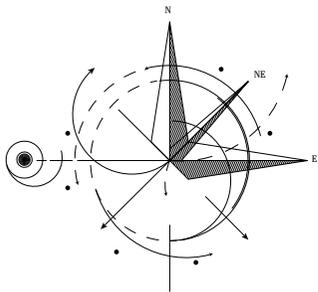






FACILITER, ACCOMPAGNER

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



FACILITER, ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FACILITER LA MOBILITÉ

18

Le Plan de Déplacement Urbain adopté par le SYTRAL en 2017 a identifié le cadran Est qui englobe la CCEL comme un territoire à enjeux, cette décision marque une évolution notable dans la reconnaissance des 8 communes qui composent la CCEL. Cette évolution s'inscrit toutefois dans un temps long et il convient de travailler dès à présent à des solutions adaptées.



DÉCEMBRE 2017

NOUVEAU PDU ADOPTÉ
EN COMITÉ SYNDICAL
DU SYTRAL

Tous les moyens de transport sont présents sur la CCEL et pourtant, nous souffrons d'un déficit en solutions de mobilité, quel paradoxe ! Pour aller du Nord au Sud de la CCEL, autrement qu'en voiture, vous devez passer par Lyon !



En 2017, la CCEL a poursuivi son engagement dans le cadre du programme « Ecomobilité de l'Est Lyonnais » et intégré le plan de mobilité de la plateforme aéroportuaire.



La desserte de la plateforme aéroportuaire par Rhonexpress constitue un frein à notre mobilité mais elle ne peut à elle seule justifier cette situation.

Les habitants de nos communes et les salariés de nos zones d'activités méritent des réponses adaptées aux efforts budgétaires qu'assument la CCEL et nos entreprises.



JONS HAMEAU
DE BIANE

La petite Gare

Pommier

MEYZIEU Z.I.



RESAGO 1

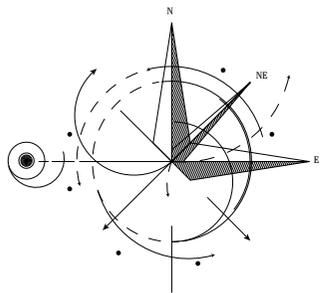
L'amélioration de l'offre en transports collectifs se confronte fréquemment à la réalité des chiffres de fréquentation.

Après 1 an d'existence, le SYTRAL a dû abandonner en 2017 la ligne RESAGO 4 qui reliait les communes de Saint Laurent et Saint Bonnet de Mure à Genas par manque de fréquentation.

Du côté des satisfactions, notons que la ligne RESAGO 1 qui dessert Jons a vu son nombre de rotations commerciales augmenter.

En parallèle, un travail a été engagé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) concernant les mobilités cyclables et la CCEL a pris part aux travaux préparatoires au déploiement d'une plateforme régionale de covoiturage.





FACILITER, ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES

Création, aménagement et gestion



La démarche de marketing territorial lancée avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie a permis d'identifier les facteurs clés d'amélioration de notre offre économique. En parallèle, une étude de requalification des principales zones d'activités du territoire a été confiée au cabinet Egis Conseil.

Porter des idées n'a de sens, que si nous pouvons les mettre en œuvre, aussi, des conventions ont été signées avec l'EPORA (établissement public foncier qui accompagne les collectivités) afin de pouvoir mobiliser des outils financiers nous permettant d'agir au cœur des zones déjà existantes, afin d'accompagner leur requalification et leur mutation.

20

Notre produit phare, le parc d'activités avec ses lots à bâtir ou bâtis constitue une offre appréciée des entreprises en croissance ; aussi, courant 2017, nous avons lancé des études et engagé des démarches pour disposer à l'avenir d'une vingtaine d'hectares supplémentaires dans les zones d'activités réparties sur les communes de **Pusignan, Colombier Saugnieu ou Saint Laurent de Mure.**



+20HA

BIENTÔT
MIS À DISPOSITION
DES ENTREPRISES



ZA Satolas Green

ÉCONOMIQUES



En parallèle, une réflexion a été lancée sur les pépinières d'entreprises qui constituent de véritables incubateurs.

CRÉER UN PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES.

À l'image du parcours résidentiel qu'empruntent les ménages, tout entrepreneur doit pouvoir s'inscrire dans cette dynamique et nous avons l'ambition de le fidéliser et l'accompagner sur ce chemin.



Par la suite, l'entrepreneur a besoin d'une offre adaptée, et nous avons décidé de renforcer l'offre en villages d'entreprises qui permettent d'accéder à des locaux adaptés à leur taille et conformes à leurs attentes de croissance.



3 SITES DESTINÉS À ACCUEILLIR DES VILLAGES D'ENTREPRISES

- la ZA de la Petite Gare à Jons,
- la ZA de Colombier Saugnieu
- Ever Est Parc à Genas.



Nos parcs d'activités doivent également tenir compte des contraintes et exigences diverses du monde économique. Aussi en complément de l'offre foncière, des produits immobiliers disponibles à court terme sont développés pour y répondre.

Futur parc tertiaire dans Everest Parc (Lot 27)

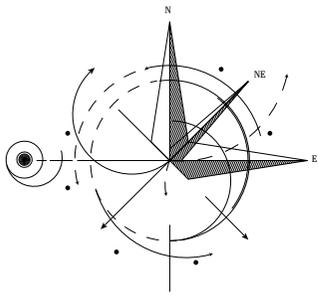
ANIMER ET PROMOUVOIR LE TISSU ÉCONOMIQUE



La CCEL s'appuie sur les associations d'entreprises (AIRM, Mi-plaine Entreprises) pour la réalisation d'actions collectives dans divers domaines (économie circulaire, mobilité, ...).

Avec l'accompagnement de la CCI, des démarches ont été initiées pour stimuler la création d'associations d'entreprises sur d'autres secteurs géographiques :

- Saint Pierre de Chandieu-Toussieu (réunion organisée le 28 mars)
- Saint Bonnet de Mure - Saint Laurent de Mure (réunion organisée le 11 juillet)



FACILITER, ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES

Création, aménagement et gestion

*Court, Moyen et Long terme rythment nos actions !
Après avoir abordé le temps proche dans les paragraphes précédents, intéressons-nous au dernier !*

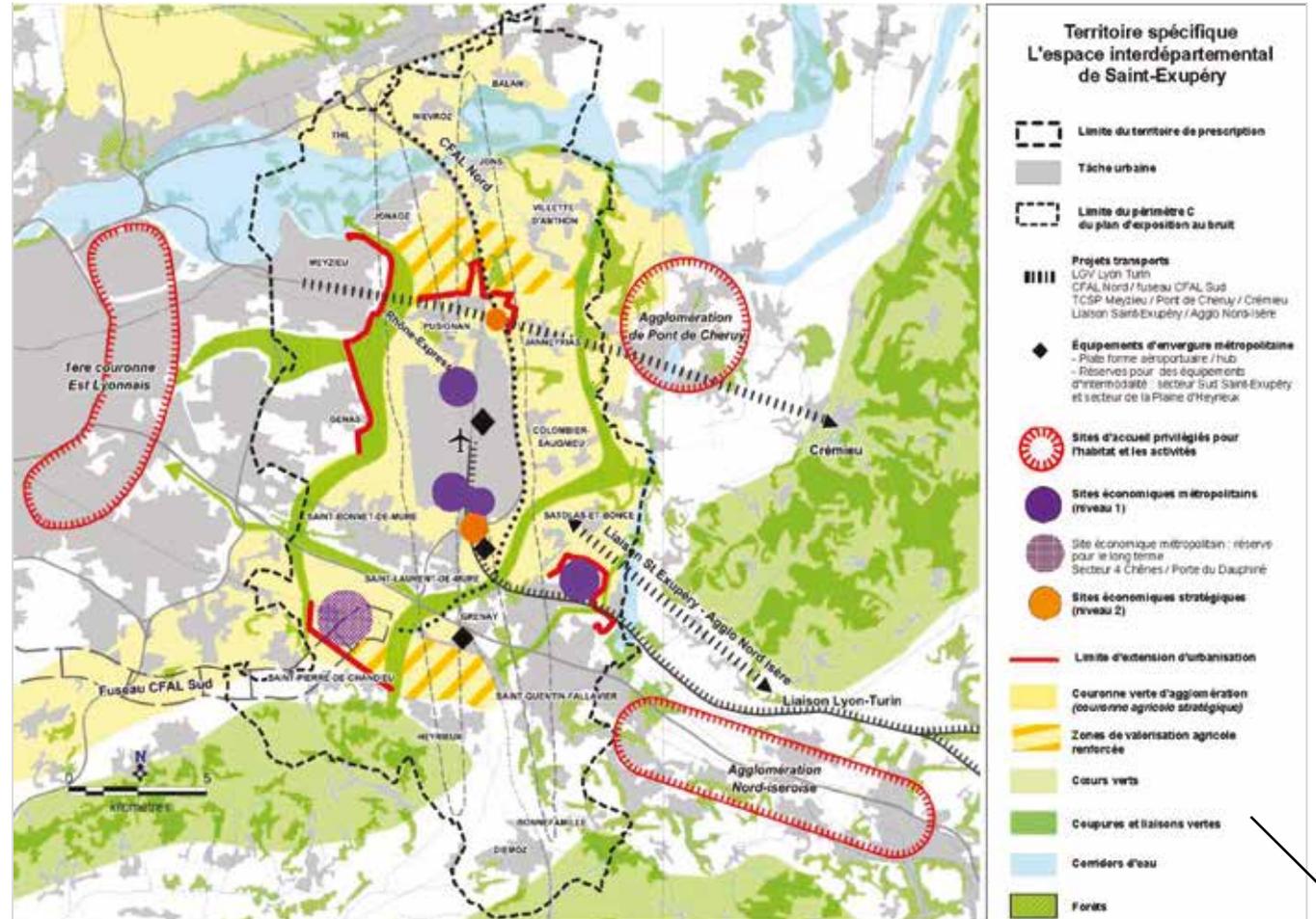
PLAINE SAINT EXUPÉRY

La modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Agglomération Lyonnaise a identifié près de 800 hectares à vocation économique répartis sur plusieurs sites du territoire communautaire, dans le cadre de la Plaine Saint Exupéry. Ce potentiel aux abords d'un aéroport international, véritable cœur stratégique économique régional, nous impose de travailler d'ores et déjà à son dessin.

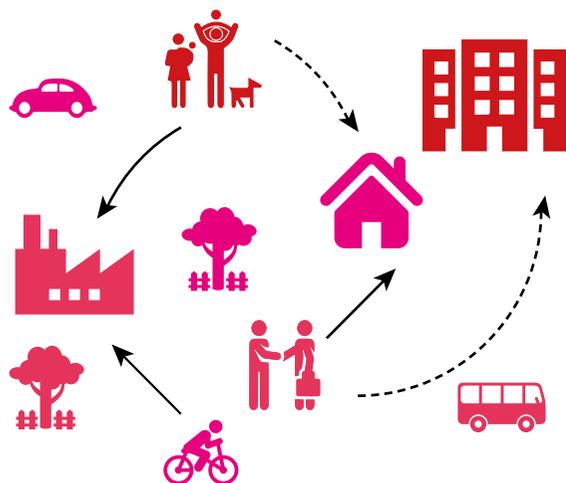
UN POTENTIEL DE

800HA

22



ÉCONOMIQUES



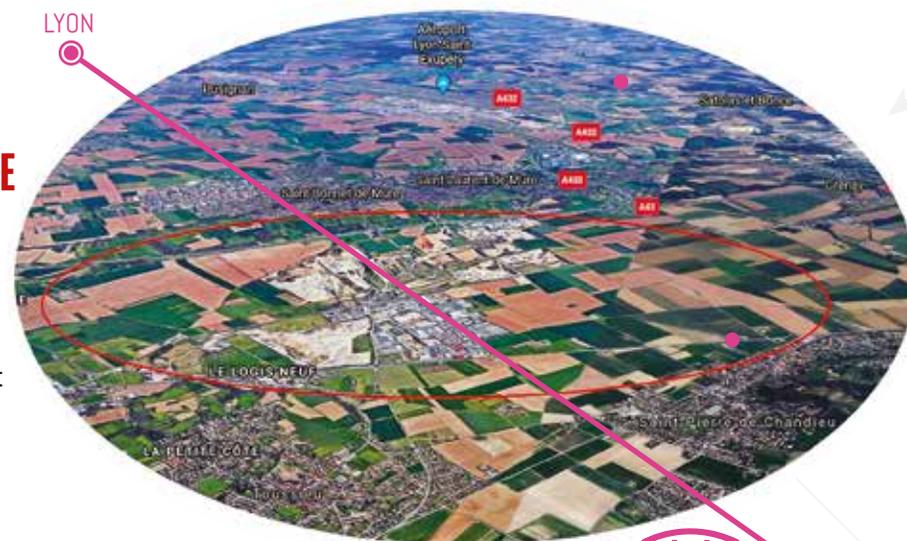
«NOTRE AVENIR DOIT ÊTRE GUIDÉ PAR LA NÉCESSAIRE SYMBOSE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE DE NOS HABITANTS.»

Paul VIDAL

Afin de satisfaire à cet objectif, il est donc nécessaire de travailler dès à présent aux futurs aménagements pour inscrire ce développement dans une structure cohérente et harmonieuse.

2 SECTEURS STRATÉGIQUES

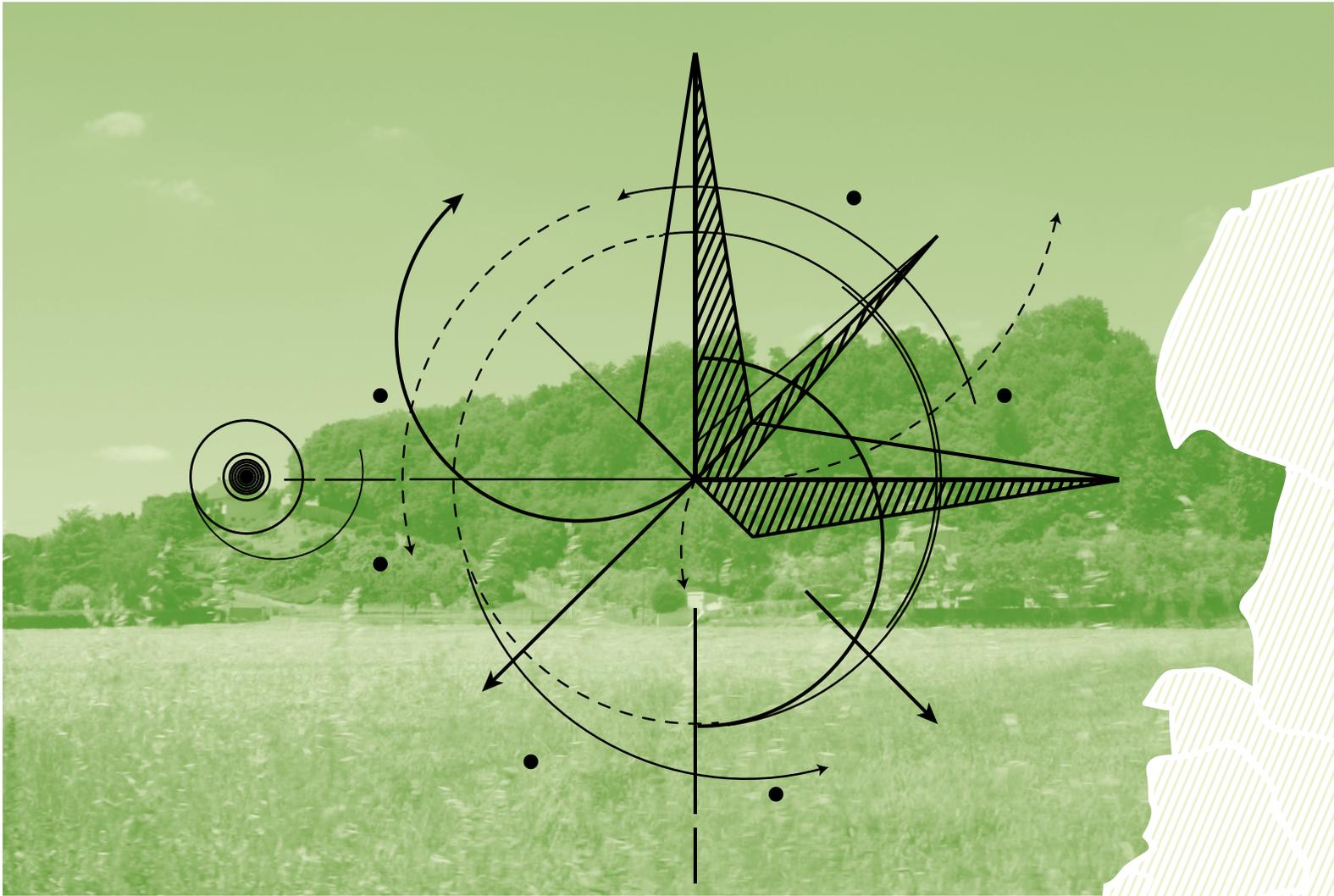
- la « pastille A » à Saint Laurent de Mure
- le secteur « Quatre Chênes / Portes du Dauphiné » sur les communes de Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu et Toussieu.



GRENOBLE

Pour les « Quatre Chênes / Portes du Dauphiné », sa traversée par la ligne Lyon – Grenoble et la question de la réouverture de la gare de Toussieu – Chandieu avec son accessibilité sur l'autoroute A43 ont été identifiées comme prioritaires et pouvant être menées en amont du développement économique.

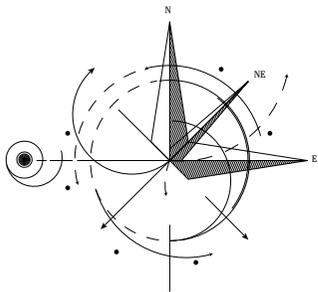
Aussi, des contacts ont été amorcés avec SNCF Réseau et la Région Auvergne Rhône Alpes pour avancer sur ce dossier, en parallèle des études menées par le premier pour la suppression des Passages à Niveaux dangereux, et notamment celle du PN11 remplacé par une déviation et un franchissement sous ouvrage d'art.





HARMONISER, ÉQUILIBRER

LE CADRE DE VIE



HARMONISER, ÉQUILIBRER LE CADRE DE VIE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Parce que l'évolution a un coût, la CCEL s'engage dans le cadre du **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)** à verser des compensations financières aux exploitations agricoles qui font le pari de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette démarche doit favoriser la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

26

IDENTIFIER les débouchés.
En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, nous participons au salon Planète Appro.



LE MONDE AGRICOLE ÉVOLUANT,
PAR CHOIX OU NÉCESSITÉ,
NOUS NOUS DEVONS
DE L'ACCOMPAGNER.

**GARANTIR L'OUTIL
AGRICOLE C'EST :**

L'Humain est un maillon essentiel de notre environnement, il a besoin d'eau, d'agriculture, d'air mais aussi de travail et de déplacements. En tant qu'acteur du développement, notre défi consiste à garantir un territoire harmonieux, où chacun aura sa place et respectera celle des autres.

Aussi, la CCEL s'attache à préserver un environnement riche et porteur de promesses pour l'avenir.



PRÉSERVER les terres.
Nous avons donc signé une convention avec la SAFER Rhône Alpes pour nous mobiliser sur le foncier agricole.



OPTIMISER des structures.
Nous avons également engagé des études pour la création d'une zone d'activités agricole sur Colombier Saugnieu (1).

(1) Démarche expérimentale pour créer un modèle de zone d'activités, reproductible sur d'autres secteurs du territoire

L'année 2017 a permis d'engager les réflexions à l'échelle des 3 bassins versants concernés, la Bourbre, l'Ozon et le Rhône-Ratapon sur la prise de compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT,
C'EST ÉGALEMENT ASSURER
LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.



Dans ce cadre, la CCEL s'est investie dans la lutte contre le frelon asiatique, responsable de la destruction de milliers de ruches et donc frein à la pollinisation naturelle.

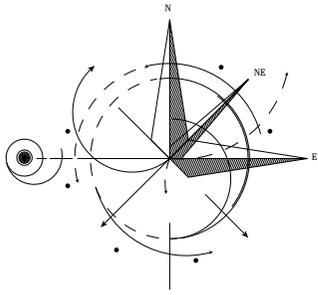


La CCEL finance chaque année plus de 4 millions d'euros pour la collecte, le traitement et l'élimination des ordures ménagères ainsi que la gestion des déchetteries.

La faune locale mérite également d'être préservée. Aussi, la CCEL s'est engagée dans le Plan de sauvegarde de l'œdicnème criard / grand Est Lyonnais qui doit permettre de contribuer à la protection de ce petit échassier à travers des mesures mutualisées de compensation environnementale.



Auvergne Rhône Alpes est la Région la plus touchée par la prolifération de l'Ambrosie dont le pollen est particulièrement allergisant, aussi, la CCEL s'est engagée financièrement aux côtés de l'Association Française d'Etude des Ambrosies (AFEDA).



HARMONISER, ÉQUILIBRER LE CADRE DE VIE

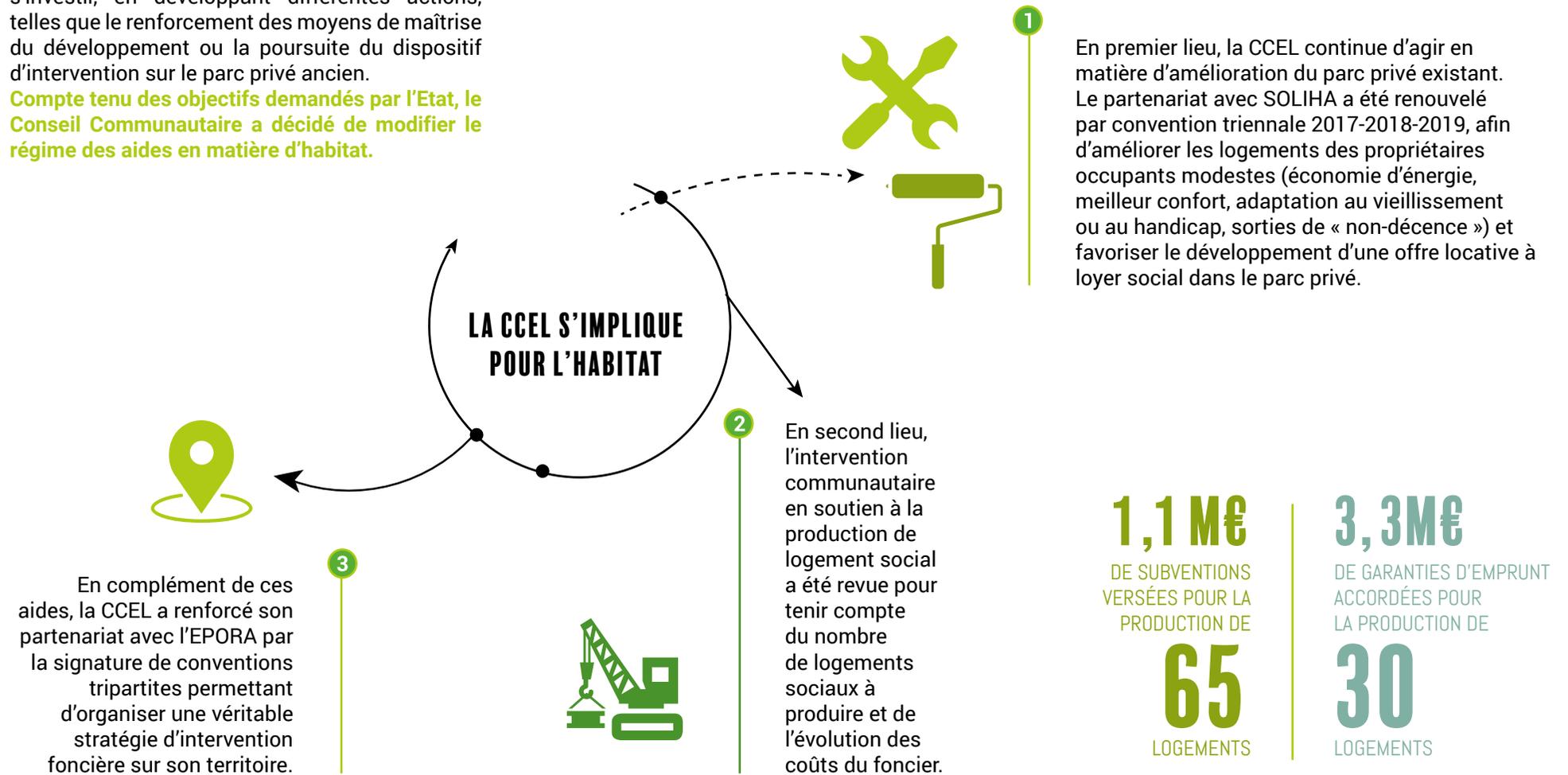
GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Malgré ces difficultés, la CCEL continue de s'investir, en développant différentes actions, telles que le renforcement des moyens de maîtrise du développement ou la poursuite du dispositif d'intervention sur le parc privé ancien.

Compte tenu des objectifs demandés par l'Etat, le Conseil Communautaire a décidé de modifier le régime des aides en matière d'habitat.

Par délibération en date du 16 mai 2017, le Conseil Communautaire a de nouveau arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022. Monsieur le Préfet a indiqué en réponse que ce projet de PLH ne peut être accepté en l'état car ne répondant pas aux attentes de l'Etat.

28



DE L'HABITAT

AIRES D'ACCUEIL DES «GENS DU VOYAGE»

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des « Gens du voyage », la CCEL a décidé de fermer l'aire de grand passage de Saint Laurent de Mure pour la saison 2017 afin d'obtenir de l'État, la mutualisation des coûts de gestion des 4 aires du Département entre toutes les intercommunalités du Rhône et la Métropole de Lyon.



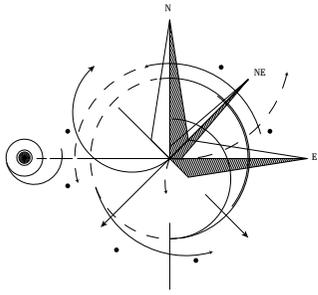
Nous nous félicitons que la Préfecture ait intégré cette demande dans les objectifs du Schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2018-2024.



UN ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Les services communautaires sont d'ailleurs de plus en plus mobilisés sur le terrain, en accompagnement des communes, que ce soit dans le cadre de l'élaboration des PLU communaux, l'accompagnement de certaines communes sur des projets spécifiques ou la participation à des réunions avec les porteurs de projets immobiliers comportant des logements sociaux.

Parce que construire sur notre territoire sans accompagner les demandeurs de nos communes n'aurait pas de sens, **la CCEL s'est engagée dans la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.**



HARMONISER, ÉQUILIBRER LE CADRE DE VIE

INSCRIRE LA CCEL DANS LES DYNAMIQUES

Le déclassement de l'A6/A7, quels enjeux pour la CCEL ?

Confluence des grands axes de communication européens, notre territoire est autant porteur de promesses qu'il suscite de convoitises, ce qui nous conduit sans cesse à réaffirmer nos volontés pour son avenir.

30

LE SRADDET

Dans un souci de simplification, la Loi NOTRE a institué, en 2016, un nouveau document intégrateur des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La Région Auvergne Rhône Alpes a fait le choix de découper le document en chapitres thématiques et volets territoriaux, dont un consacré spécifiquement à la Plaine Saint Exupéry qui comprend l'ensemble de notre territoire communautaire.



La CCEL a rappelé dans sa contribution sa volonté de **promouvoir un développement harmonieux et équilibré de son territoire**, confortant son attractivité, ce qui suppose notamment :



- De bénéficier des **infrastructures et des solutions de mobilités** adaptées à l'accroissement des flux humains et économiques.

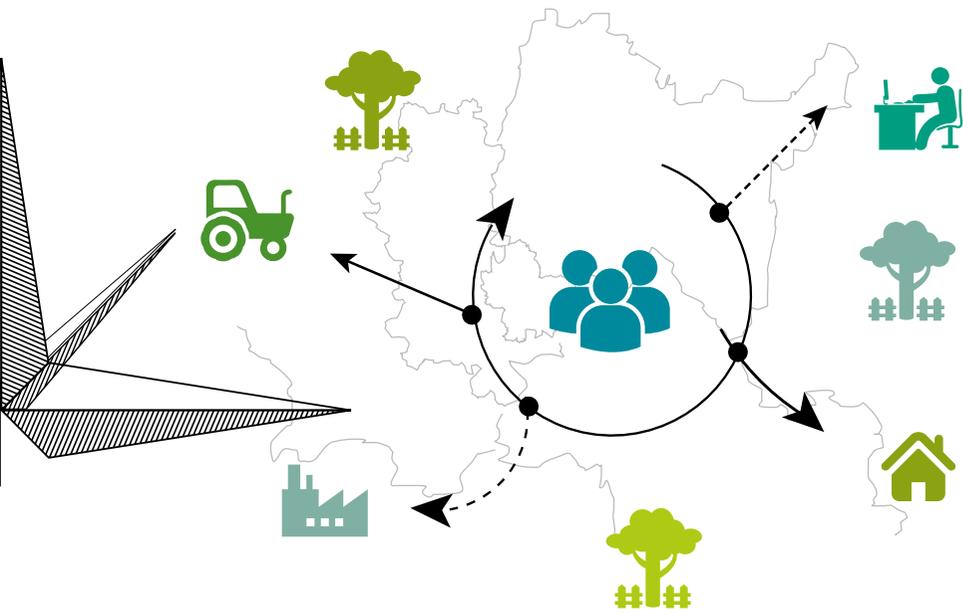


- De se fixer des objectifs ambitieux, concernant la nature **des activités économiques** accueillies.



- De ne pas porter atteinte à **l'environnement et à la qualité du cadre de vie.**

RÉGIONALES



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le territoire de la Plaine Saint Exupéry, composé de 24 communes, fait également l'objet d'une attention particulière par le Pôle Métropolitain. Dans le cadre d'une structure ad hoc, pilotée par Paul VIDAL et composée par la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère, la Métropole de Lyon et la CCEL, les élus œuvrent à articuler le développement économique, avec le monde agricole et la préservation du cadre de vie des habitants.

Au sein de cette instance, chaque collectivité dispose d'un droit de veto, nous permettant ainsi de peser sur les choix concernant notre avenir, et ainsi réaffirmer notre volonté d'un développement harmonieux.

DÉCLASSEMENT A6 – A7

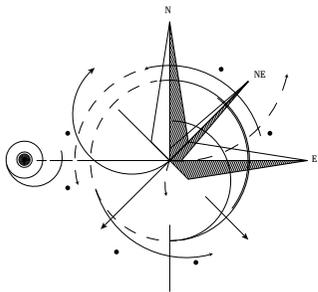
La CCEL n'est pas opposée au déclassement de l'A6-A7, car nous partageons la nécessité de soustraire cette autoroute et la pollution qui l'accompagne du cœur de la ville de Lyon. Mais nous ne pouvons accepter qu'une telle décision ait été prise sans concertation avec les territoires concernés et sans l'ébauche d'une alternative crédible, en contradiction avec les préconisations du Schéma de Cohérence Territoire (SCoT) de l'Agglomération Lyonnaise.

L'année 2017, marquée par l'accident sous le tunnel de Fourvière, nous a permis de constater que les solutions annoncées par la Métropole n'étaient pas réalistes et seraient source de nuisances supplémentaires. Le nœud de Ternay est un point noir quotidien pour des milliers d'automobilistes, comment la Métropole peut-elle imaginer envoyer dans ce goulet d'étranglement l'ensemble du trafic qui passait sous Fourvière ...



Aussi, le conseil communautaire a demandé :

- au Président de la Métropole de Lyon, de mettre en place un espace de dialogue et de concertation avec les instances ou les représentations impactées par ce déclassement : élus de l'Est et du Sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, Associations ...
- que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise.



HARMONISER, ÉQUILIBRER LE CADRE DE VIE

REPENSER ET AMÉLIORER LES VOIES DE

Quelques exemples de réalisation par commune



SAINT PIERRE DE CHANDIEU

690 191 €

DONT TRAVAUX CHEMIN DE LA MADONE



PUSIGNAN

150 939 €

DONT TRAVAUX ROUTE NATIONALE



32

TOUSSIEU

213 695 €

DONT TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE



JONS

23 124 €

DONT ÉTUDES CHEMIN DE LA FONTAINE



SAINT BONNET DE MURE

793 431 €

DONT TRAVAUX RUE DES ERABLES



CIRCULATION

ZONES ÉCONOMIQUES

854 973 €

- DONT • TRAVAUX RUE DE L'AVENIR À GENAS (Cf. PHOTO)
- TRAVAUX RUE SAINT EXUPÉRY À COLOMBIER-SAUGNIEU



SAINT LAURENT DE MURE

464 427 €

- DONT ÉTUDES ROUTE D'HEYRIEUX



COLOMBIER SAUGNIEU

840 935 €

- DONT TRAVAUX RUE DU BRESIN



GENAS

883 679 €

- DONT TRAVAUX RUE JEAN JAURÈS

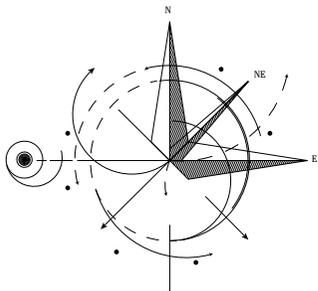


BUDGET INVESTISSEMENT VOIRIES

4 926 906 €

AUTRES
11 512 €





ANNEXES

SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 PAR NATURE

INTITULE		REALISE 2017	INTITULE		REALISE 2017
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES		38 722 265,52	RECETTES REELLES		43 668 285,60
CHAP 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	8 949 848,61	CHAP 013	ATTENUATION DE CHARGES	2 072,18
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	914 711,53	CHAP 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE...	98 016,74
CHAP 014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	27 515 416,50	CHAP 73	IMPÔTS ET TAXES	31 255 608,00
CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION* COURANTE	1 278 585,33	CHAP 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 403 340,56
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	3 945,61	CHAP 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 936,58
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	59 757,94	CHAP 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS dont CESSIONS	900 311,54
CHAP 68	DOTATIONS PROVISIONS				
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES				

Résultat de l'exercice en Euros : 3 093 286,71 (dont dépenses d'ordre 1 897 637,37 et recettes d'ordre 44 904)

INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES		8 569 029,57	RECETTES REELLES		7 498 841,59
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 817,46	CHAP 10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	715 239,13
CHAP 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 116 480,85	CHAP 13	SUBVENTIONS	145 703,44
CHAP 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 586 345,60	CHAP 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 550 000,00
CHAP 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	993 018,59	CHAP 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	522 302,17
CHAP 4581	OPERATIONS d'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES -	204 961,71	CHAP 4582	OPERATIONS d'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES -	137 292,57
OPERATION 130	VOIRIES COLOMBIER	488 231,01	CHAP 024	PRODUITS DE CESSIONS	
OPERATION 233	VOIRIES GENAS	877 961,59	1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		4 428 304,28
OPERATION 323	VOIRIES JONS	23 124,66			
OPERATION 426	VOIRIES PUSIGNAN	150 939,32			
OPERATION 541	VOIRIES SAINT BONNET DE MURE	770 595,12			
OPERATION 632	VOIRIES SAINT LAURENT DE MURE	464 427,94			
OPERATION 710	VOIRIES SAINT PIERRE DE CHANDIEU	690 191,73			
OPERATION 810	VOIRIES TOUSSIEU	213 695,21			
OPERATION 910	VOIRIES ZONES ECONOMIQUES	866 001,02			
OPERATION 920	VOIRIES TRANSPORT				
OPERATION 930	HOTEL COMMUNAUTAIRE	10 629,00			
OPERATION 940	TOURISME	6 608,76			

VOS ÉLUS

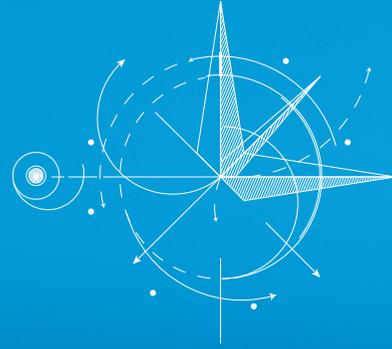


- ① **M. Paul VIDAL - Toussieu**
Président
- ② **M. Daniel VALÉRO - Genas**
VP en charge de la vie économique,
- ③ **Mme Christiane GUICHERD - Saint Laurent de Mure**
VP en charge des finances,
- ④ **M. Claude VILLARD - Jons**
VP en charge de l'aménagement de l'espace et du développement durable,
- ⑤ **M. Jean-Pierre JOURDAIN - Saint Bonnet de Mure**
VP en charge de la voirie/travaux,
- ⑥ **M. Raphael IBANEZ - Saint Pierre de Chandieu**
VP en charge des équipements structurants et de la communication,
- ⑦ **M. Gilbert MARBOEUF - Pusignan**
VP en charge de l'urbanisme et du projet de territoire,
- ⑧ **M. Pierre MARMONIER - Colombier Saugnieu**
VP en charge de l'habitat

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES

- Transports
- Développement économique
- Finances
- Politique agricole et développement durable
- Bâtiment, hébergement et développement touristique
- Voirie travaux
- Grandes infrastructures
- Urbanisme et projet de territoire
- Habitat
- Attribution de logements
- Gens du voyage
- Communication et système d'information

Mme Nicole ABADIE	Colombier Saugnieu	
M. Pascal AGUIRRÉ	Colombier Saugnieu	
Mme Florence ARTOLLE	Saint Bonnet de Mure	
Mme Christiane BRUN	Genas	
Mme Hélène BRUNET	Toussieu	
Mme Cécile CARRETTI-BARTHOLLET	Saint Pierre de Chandieu	
M. Hervé CHAMPEAU	Genas	
M. Jack CHEVALIER	Saint Laurent de Mure	
Mme Gisèle CHOLLIER	Saint Bonnet de Mure	
M. François DENISSIEUX	Saint Bonnet de Mure	
M. Jean Baptiste DUCATEZ	Genas	
Mme Brigitte EMAIN-FERRARI	Pusignan	
Mme Stéphanie FADEAU	Pusignan	
Mme Geneviève FARINE	Genas	
M. Didier FLORET	Saint Pierre de Chandieu	
Mme Christine GAFFARELLI	Colombier Saugnieu	
Mme Valérie GALLET	Genas	
M. Pierre GIACOMIN	Genas	
M. Pierre GROSSAT	Pusignan	
Mme Christine HERNANDEZ	Saint Bonnet de Mure	
M. Claude HUMBERT	Toussieu	
M. Bernard LACARELLE	Saint Laurent de Mure	
Mme Françoise LIBEAU	Saint Laurent de Mure	
Mme Katherine MARMORAT	Genas	
M. Patrick MATHON	Genas	
Mme Anastasia MICHON	Genas	
Mme Patricia MIQUET	Saint Laurent de Mure	
Mme Annette MONIN	Jons	
Mme Véronique MURILLO	Saint Pierre de Chandieu	
Mme Danielle NICOLIER	Saint Pierre de Chandieu	
M. Didier PASCAL	Genas	
M. Jean-Pierre TALUT	Saint Bonnet de Mure	
Mme Nathalie THEVENON	Genas	



Bonne Année

2019
